



## À PROPOS D'AMNESTY International

Amnesty International est un mouvement mondial regroupant plus de 7 millions de personnes qui prennent chaque injustice comme une attaque personnelle. Nous militons pour un monde où les droits fondamentaux de chaque individu sont respectés.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous contribuons à faire traduire en justice les tortionnaires, à changer les législations répressives et à faire libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.



Des membres d'Amnesty International manifestent devant l'ambassade turque à Paris, en juillet 2017. © www.christophemeireis.com



Écriture de lettres pour Écrire pour les droits en Algérie.

### ÉCRIRE POUR LES DROITS

La campagne Écrire pour les droits d'Amnesty International se déroule chaque année autour du 10 décembre – date de la Journée des droits de l'homme, qui commémore l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948. Elle vise à apporter un changement dans la vie de personnes ou de groupes qui ont été victimes de violations des droits humains ou risquent de l'être. Outre les nombreuses autres actions entreprises dans ce cadre, Amnesty International porte des cas individuels à la connaissance de décideurs qui sont à même de faire évoluer la situation, leur donne une meilleure visibilité en organisant des manifestations et des actions médiatiques, et attire l'attention de la communauté internationale par l'intermédiaire des médias et d'Internet.

L'un des principaux volets de la campagne Écrire pour les droits est le Marathon des lettres, auquel participent des millions de personnes dans le monde entier. À la suite de notre appel international à l'action, des représentants des États concernés croulent sous les lettres et des victimes

de torture, des prisonniers d'opinion et des personnes condamnées à mort ou dont les droits humains sont bafoués reçoivent des messages de solidarité de milliers de personnes, venant des quatre coins du monde. Ces personnes savent que l'attention du public est attirée sur leur cas. Elles savent qu'on ne les oublie pas.

Les campagnes des années précédentes ont eu des résultats impressionnants. Les victimes d'atteintes aux droits humains témoignent de la différence que ces lettres ont faite, expriment leur gratitude envers celles et ceux qui leur ont écrit et expliquent souvent qu'elles se sentent plus fortes à l'idée que tant de gens s'estiment concernés par leur situation.

On observe souvent un changement dans le comportement des hauts responsables envers ces personnes : les poursuites sont abandonnées, les traitements se font moins brutaux, des lois ou des règlements sont adoptés pour remédier au problème.



## RÉSULTATS POSITIFS DE LA CAMPAGNE 2018

### ARRESTATIONS AU BRÉSIL

En mars 2019, deux anciens policiers ont été arrêtés pour l'homicide de Marielle Franco, charismatique femme politique locale et défenseure des plus pauvres au Brésil. C'est un petit pas vers la justice. Des personnes du monde entier ont envoyé un demi-million de messages demandant : « Qui a tué Marielle Franco? »

« Ça m'aide à me lever le matin [...] de savoir qu'il existe ce grand réseau mondial d'affection. »

Monica Benicio, la partenaire de Marielle



### VICTOIRE POUR LES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU LA KIRGHIZISTAN

Goulzar Douichenova défendait depuis des années les droits des personnes en situation de handicap dans son pays. En mars 2019, sa persévérance a fini par payer quand le Kirghizistan a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Des militants et militantes avaient envoyé près de 250 000 messages pour soutenir Goulzar.

« Je suis reconnaissante pour le soutien et la solidarité qu'ont témoignés de très nombreux militants d'Amnesty International qui se préoccupent de nos droits même s'ils viennent d'autres pays. »



Emprisonnée pour avoir distribué des tracts dénonçant la peine de mort, Atena Daemi a subi des agressions physiques en prison. Elle avait d'urgence besoin de soins médicaux spécialisés et, grâce aux plus de 700 000 actions menées par des gens du monde entier, l'Iran l'a finalement autorisée à recevoir le traitement nécessaire.

« Je suis de tout cœur reconnaissante envers toutes les personnes dans le monde qui m'ont inondée de compassion et de gentillesse et n'ont épargné aucun effort pour me soutenir. »







## À PROPOS DES Droits humains

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils sont fondés sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel – indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Cela signifie que nous devons toutes et tous être traités de manière équitable et que nous devons traiter les autres de la même façon. Cela signifie aussi que nous devons avoir la possibilité de faire nos propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide aux législations nationales et régionales, ainsi qu'au droit international, visant à améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les gouvernements. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser dans leur zone de compétence mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



Des militantes participent à Écrire pour les droits au Togo.



## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis 1948, c'est sur la DUDH que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à respecter certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à s'abstenir des comportements ou des traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre de la campagne *Écrire pour les droits* ont été victimes.



## **DÉCLARATION UNIVERSELLE** DES DROITS DE L'HOMME



#### **DROITS ET LIBERTÉS CIVILS**

Droit à la vie, droit à la nondiscrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit·e en esclavage.

Article 1	Liberté et égalité en dignité et en droits
Article 2	Non-discrimination
Article 3	Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne
Article 4	Droit de ne pas être réduit en esclavage
Autiolo E	Duelt de les les être estimale à le tentime



#### **DROITS JURIDIQUES**

Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté·e ou détenu·e arbitrairement.

Article 5	Droit de ne pas être soumis à la torture
Article 6	Protection de la loi pour toutes et tous
Article 7	Égalité devant la loi
Article 8	Réparation lorsque les droits ont été bafoués
Article 9	Pas de détention, d'emprisonnement ou d'exil arbitraires
Article 10	Droit à un procès équitable
Article 11	Présomption d'innocence
Article 14	Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection
Article 12	Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille



#### **DROITS SOCIAUX**

Droit à l'éducation, à des services médicaux, aux loisirs, droit de fonder une famille et d'en prendre soin.

Article 12	Droit a une vie privee, a un loyer et a une vie de lamille
Article 13	Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État
Article 16	Droit de se marier et de fonder une famille



manière pacifique

Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit



#### DROITS ÉCONOMIQUES

Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant.

Article 15	Droit à une nationalité
Article 17	Droit à la propriété

Article 22 Droit à la sécurité sociale

Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat

Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être Article 25



#### **DROITS POLITIQUES**

Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de votre, droit à la liberté de convictions, de religion, d'expression et de réunion pacifique.

Article 18	Liberté de convictions (y compris les convictions religieuses)

Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de Article 20



#### **DROITS CULTURELS ET DROITS** EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ

Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté

Article 21	Droit de participer au gouvernement du pays
Article 27	Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
Article 28	Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés
Article 29	Responsabilité de respecter les droits des autres personnes
Article 30	Personne ne peut être privé de l'un de ces droits!



## SANS LOGEMENT, PAS DE DIGNITÉ

#### **CONCEPTS CLÉS**

- Jeunes défenseur·e·s des droits humains
- Expulsion forcée
- Garanties juridiques
- Droit au logement

#### À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant·e·s en apprennent plus sur les expulsions forcées et les droits humains qui sont ainsi violés. Les participant-e-s découvrent quel rôle les autorités peuvent jouer dans les expulsions au regard du droit international. Les participant-e-s voient comment des jeunes s'organisent pour défendre leurs droits et ceux des habitant·e·s de leur quartier au Nigeria.

#### **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

- Les participant·e·s comprennent ce qu'est une expulsion forcée, son impact sur les individus et les familles, et les droits humains qu'elle viole – notamment le droit au logement.
- Les participant·e·s savent ce que l'État doit faire pour protéger les citoyens et les populations en cas d'expulsion.
- Les participant·e·s connaissent la campagne Écrire pour les droits d'Amnesty International et sont prêt·e·s à écrire une lettre de soutien à Nasu Abdulaziz.

## PRÉPARATION ET RESSOURCES

- Feuilles de papier et stylos/feutres
- Facultatif : post-it
- Facultatif : chronomètre avec alarme se déclenchant au bout de deux minutes

#### TEMPS NÉCESSAIRE :

60 minutes

ÂGE: 12 ans et plus

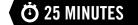
## INTRODUCTION: FAITES VOTRE SAC

1. Demandez aux participant·e·s d'imaginer la situation suivante (vous pouvez leur demander de fermer les yeux) :

Les autorités arrivent au beau milieu de la nuit avec des bulldozers. Elles commencent à détruire et incendier les bâtiments de votre quartier. Le bruit et la panique vous réveillent. Les autorités entrent dans votre maison et vous annoncent que votre famille est expulsée et que vous devez partir dans quelques minutes. Vous regardez rapidement autour de vous et attrapez quelques affaires. Vous ne pouvez emporter que l'équivalent du contenu d'un sac à dos.

- 2. Distribuez des feuilles et des stylos. Demandez à chaque participant·e de noter ce qu'il/elle mettrait dans son sac. Posez-leur des questions comme :
  - Qu'emporteriez-vous?
  - Qu'auriez-vous du mal à laisser derrière vous ?
  - À quoi avez-vous pensé avant de décider quoi prendre?

Dites-leur qu'ils/elles ont deux minutes pour se décider et lancez un chronomètre (ou vérifiez vous-même le temps).







- 3. Demandez aux participant·e·s de former des groupes de trois ou quatre et de comparer leurs réponses. Laissez-leur quelques minutes pour voir les similitudes et les différences, et éventuellement modifier leurs choix s'ils/si elles le souhaitent.
- 4. Invitez les participant·e·s à partager leurs réflexions avec le groupe et à débattre des questions suivantes :
  - · Avez-vous réussi à choisir ce que vous vouliez en deux minutes ?
  - · Comment avez-vous décidé quoi emporter ?
  - Quels objets aurait pris la majorité des membres de votre groupe ?
  - Qu'auriez-vous eu du mal à laisser derrière vous ? Qu'avez-vous ressenti ?
  - Avez-vous modifié votre liste d'affaires à prendre ? Pourquoi ? Pourriez-vous changer d'avis sur les choses à emporter en situation réelle ?
  - Quel impact est-ce que cela aurait sur votre vie?
- 5. À l'aide du complément d'information page 10, expliquez aux participant·e·s ce qu'est une expulsion forcée et ses conséquences.

### PRÉSENTATION DE NASU

- Racontez l'histoire de Nasu aux participant·e·s, soit en lisant le petit paragraphe à droite, soit en leur distribuant la page 11. Précisez-leur qu'il s'agit de faits réels.
- 7. Ayez une discussion libre avec eux/elles sur ce cas. Les questions suivantes peuvent vous guider :
  - Qu'auriez-vous ressenti à la place de Nasu?
  - Outre la perte de leur maison, quelles sont les autres conséquences sur la vie de Nasu et de ses voisin·e·s? Qu'ont-ils éventuellement perdu d'autre en raison de leur expulsion forcée (par exemple, ami·e·s ou accès aux écoles, aux institutions de santé, au travail, à la nourriture, à l'eau, aux installations sanitaires...)?
  - Pour quelles raisons le gouvernement pourrait-il vouloir expulser de force des personnes de leur domicile?
  - Avez-vous déjà entendu parler d'une telle situation près de chez vous ?
  - Que pourrait signifier « vivre dignement » dans ce cas ?



Nasu Abdulaziz adore le football et le vélo, des loisirs normaux pour un jeune au Nigeria. Sauf que sa situation n'a rien de normal. À 23 ans, alors qu'il aurait dû profiter de la vie comme n'importe quel autre jeune, Nasu a été expulsé sans avertissement, de même que ses voisin-e-s, de son quartier centenaire situé dans la mégapole de Lagos. Les forces gouvernementales sont arrivées avec des armes et des bulldozers et ont rasé les logements, faisant ainsi plus de 30 000 sans-abri, dont Nasu. Ces personnes ont été contraintes à vivre sur des pirogues, sous des ponts ou chez des proches. Aujourd'hui, Nasu et ses voisin-e-s réclament une vie digne.



#### **LOGEMENT ET DROITS HUMAINS**

- 8. Si les participant·e·s ne connaissent pas bien la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), utilisez le complément d'information page 4 pour leur donner un bref aperçu.
- 9. Répartissez-les en petits groupes et distribuez-leur la liste des droits humains page 5. Donnez à chaque groupe trois feuilles de papier ou post-it, et laissez-leur quelques minutes pour identifier et noter sur chaque feuille ou post-it un droit humain violé dans le cas de Nasu, en précisant comment on a porté atteinte à ce droit.
- 10. Demandez au premier groupe de présenter aux autres l'un des droits identifiés et de venir mettre le papier correspondant sur un tableau, en expliquant en quoi ce droit est pertinent dans cette situation. Vérifiez si les autres groupes sont d'accord. Si ce n'est pas le cas, écoutez-les et demandez à chaque groupe de mettre le papier qu'ils estiment pertinent au tableau. Demandez au groupe suivant de présenter un autre droit, et ainsi de suite, jusqu'à rassembler tous les droits humains violés dans le cas de Nasu. Afin de guider la discussion, servez-vous du complément d'information page 10, qui évoque en détail les expulsions forcées et les droits humains.

## Ö 15 MINUTES



### AMNESTY INTERNATIONAL ET *ÉCRIRE POUR LES DROITS*

- 11. Servez-vous des informations page 2 pour présenter brièvement Amnesty International et la campagne *Écrire pour les droits*. Informez les participant·e·s qu'Amnesty International appelle les gens du monde entier à écrire deux lettres pour aider Nasu et ses voisin·e·s :
  - Une lettre de soutien adressée à Nasu, pour qu'il sache que partout dans le monde, des gens le soutiennent dans son combat pour exercer son droit à un logement convenable;
  - Une lettre de protestation au gouverneur de l'État de Lagos, au Nigeria.
- 12. Prévoyez une activité de suivi pendant laquelle les participant·e·s auront l'occasion d'écrire ces deux courriers.

#### Facultatif :

Vous pouvez vous servir du cours rapide disponible sur academy.amnesty.org pour présenter la campagne Écrire pour les droits.

## ÉCRIRE UNE LETTRE, SAUVER UNE VIE

 Encouragez les participant·e·s à écrire à Nasu pour lui témoigner leur solidarité ou tout autre sentiment à son égard. Demandez-leur de réfléchir à ce qu'il aimerait lire en ce moment difficile.

#### c/o Amnesty International Nigeria

34, Colorado Street, off Alvan Ikoku Way Maitama, Abuja, FCT Nigeria

2. Invitez les participant·e·s à écrire au gouverneur de l'État de Lagos à l'adresse suivante :

#### H.E. Babajide Olusola Sanwo-Olu

Governor of Lagos State, Governor's Office Ikeja, Lagos State, Nigeria Courriel: info@lagosstate.gov.ng Les participant-e-s peuvent utiliser les modèles de lettre disponibles sur www.amnesty.org/fr/writeforrights, ou vous pouvez leur donner les conseils suivants pour rédiger un message plus personnel.

#### DITES AU GOUVERNEUR QUELQUE CHOSE QUI RENDRA VOTRE Lettre plus personnelle.

- Parlez-lui de vous.
- ▶ Dites-lui ce qui vous choque dans cette affaire.

Demandez-lui d'enquêter sur l'expulsion forcée de Nasu et des autres habitant·e·s de son quartier et de veiller à ce que ces personnes soient réinstallées ailleurs et obtiennent pleinement réparation.



### COMPLÉMENT D'INFORMATION

## QU'EST-CE QU'UNE EXPULSION FORCÉE ?

Une expulsion forcée consiste à faire partir des gens de leur domicile ou de la terre qu'ils occupent, contre leur volonté et sans respecter les procédures régulières ou autres garanties juridiques. Les expulsions peuvent avoir des conséquences dévastatrices sur la vie des personnes, c'est pourquoi elles ne doivent être menées qu'en dernier recours.

Certains sont plus exposés au risque d'être expulsés de force, notamment celles et ceux qui vivent dans des quartiers informels, ou dont le droit de vivre là n'est pas officiellement reconnu

Avant toute expulsion, les autorités gouvernementales doivent procéder à une réelle consultation des personnes concernées afin d'envisager toutes les autres solutions possibles. Les personnes doivent être averties suffisamment à l'avance, avoir accès à des voies de recours juridiques et recevoir une indemnisation pour les préjudices subis.

Les gouvernements doivent également veiller à ce que nul ne se retrouve sans abri ou exposé à des atteintes aux droits humains à la suite de cette expulsion. Une solution adaptée doit être proposée aux personnes qui ne peuvent pas se reloger elles-mêmes. Ces normes s'appliquent également lorsque des propriétaires ou des entreprises procèdent à des expulsions ; il est de la responsabilité du gouvernement de réguler les modalités d'expulsion par des acteurs privés.

Une expulsion forcée n'est pas caractérisée par le recours à la force, bien que la force soit souvent employée, mais par le non-respect de toutes les garanties juridiques.

## QUAND UNE EXPULSION PEUT-ELLE ÊTRE MENÉE ?

Des expulsions peuvent avoir lieu pour toute une série de motifs, par exemple lorsque les personnes ne paient pas leur loyer pendant un certain temps ou lorsque le terrain concerné doit servir à un projet public, tel que la construction d'un hôpital. Cependant, les gouvernements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher les expulsions ou en limiter les effets.

Les autorités doivent respecter certaines garanties procédurales et juridiques, à savoir :

- une véritable consultation des personnes concernées ;
- un délai de préavis suffisant et raisonnable pour les habitant·e·s ;
- des solutions de logement adéquates et une indemnisation pour les préjudices subis ;



Après l'expulsion à Otodo Gbame.

© Justice & Empowerment Initiatives



- des garanties concernant les modalités d'expulsion ;
- l'accès à des voies de recours et à des procédures juridiques, y compris à une assistance juridique si nécessaire ;
- la protection contre le fait de se retrouver sans domicile ou exposé à d'autres atteintes aux droits humains à la suite d'une expulsion.

Si ces lois et conditions ne sont pas respectées, alors la procédure devient une expulsion forcée et constitue une violation des droits humains.

## **LOGEMENT ET DROITS HUMAINS**

Le droit à un logement convenable est le droit de vivre quelque part en sécurité, en paix et dignement. Un logement est bien plus qu'un simple toit au-dessus de sa tête.

- Le logement devrait être accessible et abordable pour tous et toutes, sans discrimination.
- Un logement devrait fournir à ses occupant·e·s un espace adéquat, de l'intimité et une protection contre la pluie, le vent et les autres conditions météorologiques.
- Les gouvernements devraient prendre des mesures pour garantir que les logements soient situés dans des endroits sûrs, loin d'émissions de produits dangereux ou polluants, près de transports et de possibilités d'emploi, et qu'ils soient respectueux des droits culturels.
- Les gens doivent pouvoir accéder à l'eau, à des installations sanitaires et à d'autres structures essentielles pour leur santé, leur sécurité, leur confort et leur alimentation. La protection contre les expulsions forcées est une composante du droit à un logement convenable

En plus de porter atteinte à ce droit, les expulsions forcées peuvent nuire à la jouissance d'autres droits humains :

- Droit au travail : les personnes peuvent perdre leur emploi ou leur entreprise si elles sont réinstallées loin des possibilités d'emploi.
- Droit à la santé : lorsqu'il n'y a pas ou que peu d'eau potable et d'installations sanitaires dans les maisons et les campements, leurs occupant·e·s risquent de tomber gravement malades.
- Droit à l'éducation : la scolarisation des enfants est souvent interrompue de façon temporaire ou définitive, et le traumatisme résultant d'une expulsion forcée peut entraver la capacité de l'enfant à assister aux cours.
- Droit à la vie et droit de ne pas subir de traitement inhumain ou dégradant : lors d'une expulsion forcée, les personnes sont fréquemment harcelées ou frappées, voire, dans certains cas, soumises à des traitements inhumains ou tuées. Les femmes et les filles sont particulièrement exposées au risque de subir des violences, notamment à caractère sexuel, avant, pendant et après une expulsion.
- Droit à la liberté et à la sûreté de sa personne : les défenseur e·s des droits humains qui se battent pour le droit des individus et des populations à un logement convenable peuvent faire l'objet de violences, d'arrestations arbitraires et d'une détention arbitraire et prolongée.



Après l'expulsion à Otodo Gbame © MoAdebayo



### NASU ABDULAZIZ ET LES HABITANT·E·S D'OTODO GBAME

# SANS DOMICILE MAIS PAS SANS ESPOIRS



Nasu Abdulaziz est un grand fan de l'équipe de football d'Arsenal et il adore faire du vélo, des loisirs normaux pour un jeune au Nigeria. Mais sa situation est loin d'être normale. Actuellement, il se bat pour son droit à un logement.

En 2017, la nuit précédant l'expulsion finale, Nasu a été blessé par balle au bras par des voyous. Le lendemain, l'unité spéciale de l'État de Lagos a fait irruption dans le quartier, tirant sur les habitant·e·s et les aspergeant de gaz lacrymogène. Pris·es de panique, les habitant·e·s se sont enfui·e·s ; certain·e·s ont sauté dans la lagune et se sont noyé·e·s.



Neuf personnes ont, semble-t-il, été tuées, et on est toujours sans nouvelles de 15 autres personnes. Au bout du compte, 30 000 personnes se sont retrouvées sans abri, contraintes à vivre sur des pirogues, sous des ponts ou chez des proches.



Alors qu'il avait 23 ans, un âge auquel il aurait dû profiter de la vie, des hommes sont arrivés sans préavis avec des armes et des bulldozers à Otodo Gbame, dans la mégapole nigériane de Lagos. Ces membres des forces gouvernementales s'en sont pris à ce quartier centenaire, démolissant et incendiant les maisons, tirant sur des familles et détruisant leurs moyens de subsistance.





Nasu a lui aussi perdu son logement, mais il garde espoir. Il a rejoint la Nigerian Slum / Informal Settlement Federation (« Fédération nigériane des bidonvilles/quartiers informels »), mouvement populaire constitué de personnes qui, comme lui, lutteront jusqu'à ce que leur droit à un logement se concrétise.

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun·e peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

AMNESTY INTERNATIONAL SECRÉTARIAT INTERNATIONAL www.amnesty.org

Courriel: contactus@amnesty.org
Tél: +44 20 74135500
Fax: +44 20 79561157

Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni Index AI: POL 32/0919/2019 FRENCH Septembre 2019

Toutes les images © Amnesty International sauf mention contraire

